



COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION ET LANCEMENT DE LA PLATEFORME RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cet après-midi, l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR), la Chambre de métiers et d'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR) et la Banque des Territoires ont signé une Convention partenariale et lancé la plateforme régionale dédiée à l'économie circulaire pour accompagner les entreprises vers des nouveaux modèles économiques plus compétitifs. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan Climat régional « Une COP d'avance » et traduit la volonté de l'ensemble des signataires de placer l'économie au service de la Transition écologique.

Le 23 avril 2018, Édouard PHILIPPE, Premier ministre, et Brune POIRSON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire dévoilaient la Feuille de route pour une économie 100 % circulaire. Cette dernière s'articule autour de quatre grands enjeux : mieux produire, mieux consommer, mobiliser les acteurs et mieux gérer les déchets.

Afin de répondre à ces enjeux et parce que la question du développement durable concerne directement les entreprises, l'Etat, la Région Sud, l'ADEME, CCIR, la CMAR et la Banque des Territoires ont souhaité s'associer pour créer une plateforme régionale dédiée, qui s'engage à promouvoir une politique économique territoriale ambitieuse en matière de Responsabilité sociétale des entreprises.

L'enjeu est de proposer sur le territoire régional une gamme d'outils cohérents constitués des dispositifs mis en œuvre par les partenaires signataires. Ils s'adressent aux entreprises souhaitant s'inscrire dans le cadre de l'économie circulaire et couvrent les thématiques suivantes : économie de la fonctionnalité, écoconception, recyclage, économie collaborative, approvisionnement durable, allongement de la durée d'usage... Ces dispositifs d'aides aux entreprises et aux dynamiques territoriales ont vocation à s'inscrire dans les outils d'intervention dédiés de chaque partenaire, notamment via le Contrat de Plan Etat Région, le Plan Climat régional « Une COP d'avance » voté en décembre 2017 ou encore le Parcours Performant et Responsable en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a impacté au total 3000 entreprises et plus de 400 entreprises engagées dans les accompagnements à la RSE et l'économie circulaire.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Margaux MASSONNAT - mmassonnat@maregionsud.fr - 06.68.21.02.64

Préfecture des Bouches-du-Rhône : Camille PEUVRIER - pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr - 07.72.14.98.84

ADEME - Gaëlle REBEC - gaelle.rebec@ademe.fr - 06.78.38.47.42

CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur : Valérie MARQUET - valerie.marquet@paca.cci.fr - 06 16 80 04 44 / Mélanie BAU

BARAT - melanie.barat@paca.cci.fr - 06 86 71 07 76

Banque des Territoires - Matthieu GANZENMULLER - matthieu.ganzenmuller@caissedesdepots.fr - 06 33 91 76 19

Chambre des Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur – Olivier COLAS - o.colas@cmar.fr - 04 92 12 53 17